

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 décembre 2019

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

Présents : 11    Votants : 15

Date de la convocation : 25/11/2019

*Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, MOUGEL D, CARITEAU J-P, COLIN R, GEORGEL M, RICHARD P-A, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.*

*Monsieur Jean-Pierre CARITEAU a été nommé secrétaire.*

*Absents excusés : Corine BONNAVENTURE a donné pouvoir à Valérie AUBERTIN*

*Armelle SERVANCKS a donné pouvoir à Michel GEORGE*

*Monique MATHIEU a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS*

*Sébastien HACH a donné pouvoir à Daniel MOUGEL*

*Agnès COLIN*

*Absentes : Sabine MANGEOL, Virginie COUTINHO.*

Le jeudi 5 décembre 2019 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2019 ayant été validé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire),

### **URBANISME**

#### Exposé :

*La révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales a été approuvée le 29 avril 2019.*

*Les perspectives de développement démographique moins favorables que par le passé réduisent les besoins en logements dans les Vosges Centrales.*

*En effet, en 2007, les prévisions tablaient sur une hausse de 10% de la population or celle-ci a été quasi nulle. L'INSEE prévoit même une baisse dans les années à venir.*

*Or, depuis 2001, plus de 10 000 logements ont été construits sur le périmètre du SCOT pour seulement 1 000 habitants de plus.*

*C'est pourquoi le SCOT a revu les objectifs d'offre en logements et de consommation foncière par EPCI et privilégie la production de nouveaux logements dans les enveloppes urbaines et dans les centralités offrant les aménités attendues.*

*On note aussi qu'une forte vacance de logements influe sur l'attractivité de certaines communes.*

*Fort de ses constats, la révision du SCOT a fait passer les zones constructibles de 1 300 ha à environ 100 ha (-92%) sur son périmètre.*

*Les hameaux de moins de 20 logements sont désormais hors de l'enveloppe urbaine.*

*Dans le même temps, la CAE a engagé l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour les 6 ans à venir (à partir de 2020 jusque 2025). C'est un document de programmation qui attribue des logements et non des surfaces ; contrairement au SCOT. C'est un outil permettant d'engager des actions sur notre territoire (logements vacants/dégradés, ingénierie, politique de l'habitat structuré... aides à la pierre etc...).*

En vertu de l'article L.153-49 du code de l'urbanisme, le P.L.U de la commune doit être mis en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales, Monsieur le Préfet demandant que les zones AU soient figées ainsi que les dents creuses importantes,

Entendu l'exposé de Madame le Maire et de M. Martin VALA du SCOT des Vosges Centrales,  
\* **DECIDE** la mise en œuvre de la modification du PLU pour mise en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales,

### **BATIMENTS**

\* **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux avec l'Association « Les Amis de l'Ecole »,

### **FINANCES**

Concernant le futur Centre d'Intervention et de Secours Hadol-Dounoux,

\* **VALIDE** l'avenant N°1 à la Convention de participation portant sur l'évolution du projet qui se réalisera par l'aménagement d'un bâtiment acquis par le SDIS plutôt qu'une construction,

\* **APPROUVE** l'assujettissement au régime de la TVA de l'opération « Internat avec service de restauration »,

\* **ATTRIBUE** les subventions ainsi qu'il suit :

- Comité de Rédaction de l'Essor Hadolais : 1 000€ (dépenses estimées : 4 952€ - recettes estimées 4 172€)

- ASC Hadol-Dounoux pour la confection du char de la Saint Nicolas avec la MFR : subvention pour l'achat de matériel -> demande 1 995€. Pour mémoire, octroi de 3 000€ pour les chars de 2017 et 2018 : 1 500€ accordés (14 pour, 1 contre),

- ASC Hadol-Dounoux pour les All Dances : déplacement à Prague avec 3 Hadolaises, (financement : Commune de Dounoux pour 200€, l'ASC pour 1 820€, cagnotte pour 40€) Première équipe française : 600€ accordés,

\* **ACCEPTTE** la cession d'un ancien copieur du secrétariat à l'ASC Hadol-Dounoux - section All Dances pour 200€,

\* **VALIDE** le reversement du Budget annexe Forêt au budget principal de 87 000€ sur les 136 188 € prévus initialement en raison essentiellement des scolytes qui ont fait chuter les ventes,

### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

*« Mercredis récréatifs » - modalités de versement de l'aide*

Deux solutions sont proposées :

- soit les familles déposent la demande de remboursement en Mairie (peu de famille sont venues en 2018),

- soit la somme est déduite directement au moment de la facturation puis remboursée à l'ASC Hadol-Dounoux sur présentation d'un état.

\* **ADOPTTE** la seconde solution,

### **PERSONNEL**

\* **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel contractuel avec le Centre de Gestion des Vosges (La cotisation mensuelle de gestion passera de 50€ à 69€ par agent),

### **FORET**

Eu égard à l'analyse des offres reçues pour la réalisation des prestations d'exploitation forestière - campagne 2019-2020

\* **ATTRIBUE** les marchés à Remy Bois Hadol,

## **DIVERS**

➤ Convention de transmission électronique des actes au contrôle de légalité - Avenant N°1  
Choix du service : SPL X Démat. Approuvé

### ***Informations et questions diverses***

*\* Subvention pour l'aménagement d'un terrain multisport pour 45 000€ allouée par l'Agence Nationale du Sport. Attente de la subvention de la Région. Le budget est de 98 000€*

*\* Téléthon : 13 associations participent. 67 personnes participent à la randonnée nocturne du 6 décembre 2019.*

La séance est levée à 22h30

Fait à Hadol, le 17 décembre 2019  
Le Maire,  
Anne COURTOIS-PAULUS

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre CARITEAU